



**SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DES TROIS CONSEILS
SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL MUNICIPAL**

présentée par

LE CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL

LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

À la Commission de la présidence du conseil

Avril 2019

Montréal 

Rédaction

Phillip Rousseau

Coordination

Marie-Claude Haince (CIM)

Geneviève Coulombe (CjM)

Kenza Bennis (CM)

Aurélie Lebrun (CM)

Révision linguistique

Louise-Andrée Lauzière

Conseil interculturel de Montréal**Conseil jeunesse de Montréal****Conseil des Montréalaises**

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES TROIS CONSEILS	4
INTRODUCTION	5
1. INFORMER ET FORMER LES MONTRÉALAISES ET LES MONTRÉLAIS	6
1.1. RENDRE L'INFORMATION PLUS ACCESSIBLE	6
1.2. DIVERSIFIER LES MODES DE PRÉSENTATION ET ADAPTER LE CONTENU	7
1.3. ENCOURAGER L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES CIVIQUES	7
2. DIVERSIFIER LES MODALITÉS DE PARTICIPATION	8
2.1. REVOIR LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS	8
2.2. DÉVELOPPER UN VOLET ÉLECTRONIQUE À LA PARTICIPATION CITOYENNE	9
2.3. MULTIPLIER LES MODALITÉS D'ÉCHANGES AVEC LES ÉLU.ES	9
3. ASSURER UNE PARTICIPATION INCLUSIVE ET AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CITOYENNE	10
3.1. REVOIR LES MODALITÉS D'ACCUEIL À LA PÉRIODE DE QUESTIONS	10
3.2. ASSURER UNE PÉRIODE DE QUESTIONS INCLUSIVE	11
3.3. SYSTÉMATISER LES SUIVIS ET LA COLLECTE DE DONNÉES	12
CONCLUSION	12
ANNEXE 1 - TABLEAU-SYNTÈSE DES RECOMMANDATIONS	13

PRÉSENTATION DES TROIS CONSEILS

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM)

Le CIM a pour mandat de conseiller le conseil de la ville sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés ethnoculturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM)

Le CjM est composé de 15 membres âgés de 16 à 30 ans. Il a pour mandat de conseiller la mairesse et le comité exécutif sur toute question relative à la jeunesse et d'assurer la prise en compte des préoccupations des jeunes de 12 à 30 ans dans les décisions de l'administration municipale.

Le Conseil des Montréalaises (CM)

La mission du CM est de conseiller le conseil municipal sur tout dossier relié aux conditions de vie des Montréalaises, à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.

Les membres de la Commission de la présidence du conseil sollicitent la population sur la période de questions du public au conseil municipal afin de recueillir des commentaires, suggestions et idées dans l'objectif de rehausser la participation citoyenne et de moderniser les modalités de participation.

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM), le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) et le Conseil des Montréalaises (CM), conseils consultatifs de la Ville de Montréal, ont rédigé cette synthèse à partir de leurs travaux respectifs¹. Bien que distinctes, les démarches des trois conseils² mènent à des constats semblables et à des recommandations qui se complètent dans le but d'encourager la participation citoyenne de toutes et de tous.

Le CIM appuie ses recommandations sur plusieurs éléments : ses propres travaux, la tenue d'un groupe de discussion et d'un sondage, l'observation de périodes de questions et une revue des procès-verbaux de certaines assemblées ordinaires du conseil municipal et de séances ordinaires des conseils d'arrondissement. La contribution du CjM se base sur des connaissances développées à travers ses différents avis ainsi que l'expérience de certains de ses membres ayant déjà participé à la période de questions du public. Les recommandations du CM s'appuient principalement sur l'état des lieux du projet *MTElles : Pratiques participatives*, ainsi que sur des constats établis par les membres dans le cadre de leurs travaux.

Au total, 41 recommandations³ visant à favoriser la participation citoyenne de l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais sont colligées dans les pages qui suivent. Nous avons dégagé trois orientations prioritaires sur lesquelles nous invitons la Ville de Montréal à se pencher :

- 1) La diffusion de l'information, la manière de présenter le contenu et l'offre de formations à la vie municipale;
- 2) La diversification des modalités de participation à la période de questions et au-delà de celle-ci;

1 Voir les documents suivants : Conseil interculturel de Montréal, *Mémoire sur les obstacles et les modalités liés à la participation démocratique des citoyennes et des citoyens issues des communautés ethnoculturelles à Montréal*, 2019; Conseil jeunesse de Montréal, *Recommandations portant sur la période de questions du public au conseil municipal*, 2019; Conseil des Montréalaises, *Pour favoriser la participation des Montréalaises à la période de questions du public du conseil municipal*, 2019.

2 Pour une présentation complète des argumentaires et des démarches respectives, voir les trois documents susmentionnés.

3 Afin de faciliter le repérage des recommandations telles qu'elles apparaissent dans les trois documents, leur présentation dans les pages qui suivent est accompagnée d'un numéro qui renvoie à leur ordre dans les textes d'origine. Exemples :

Recommandation no 1 dans le mémoire du Conseil interculturel de Montréal = (CIM, 1)

Recommandation no 2 dans le mémoire du Conseil jeunesse de Montréal = (CjM, 2)

Recommandation no 3 dans le mémoire du Conseil des Montréalaises = (CM, 3)

Veuillez noter qu'il ne s'agit pas du numéro de page, mais bien du numéro de la recommandation telle qu'elle est présentée dans les documents de chaque conseil.

3) La bonification de l'expérience citoyenne lors de la période de questions et une collecte de données systématique afin d'assurer une amélioration continue des séances du conseil municipal.

1. Informer et former les Montréalaises et les Montréalais

Nous constatons que la méconnaissance des diverses instances délibérantes et consultatives de la Ville de Montréal s'impose comme obstacle à la participation citoyenne et, plus spécifiquement, à la période de questions du conseil municipal. Cette problématique se manifeste sur plusieurs plans : la difficulté à trouver l'information et à se renseigner aisément, le manque de connaissances des structures et responsabilités municipales, et des modes de présentation peu adéquats.

Les trois conseils suggèrent plusieurs pistes afin d'améliorer le partage de l'information entre la Ville de Montréal et ses résident.es. Ces recommandations visent particulièrement à :

- renforcer les stratégies de communication (site Web, médias, réseaux, etc.);
- revoir tant les contenus diffusés que les manières de les présenter;
- améliorer les programmes de formation à la participation citoyenne tant pour les individus que pour les organismes.

1.1 Rendre l'information plus accessible

Considérant que les stratégies de communication et les mesures déjà mises en place pour favoriser la participation à la période de questions, comme les autres possibilités d'échange avec la Ville, sont insuffisamment connues de l'ensemble des Montréalais.es, les conseils formulent les recommandations suivantes :

Recommandations

1- *Que la Ville réalise une campagne de communication visant à informer les jeunes et les citoyen.nes en général de l'opportunité de participer à la période de questions du public au conseil municipal. Par ex. : publicités dans le métro (sur le quai et dans les wagons) et sur les réseaux sociaux, etc. (CjM, 3)*

2- *Que la Ville de Montréal adopte une stratégie de communication afin de diffuser plus largement les mesures existantes visant à favoriser la participation du plus grand nombre de personnes à la période de questions, les règles entourant le déroulement de la période de questions et les mesures mises en place pour rendre le lieu de participation citoyenne sécuritaire et inclusif. (CM, 25)*

3- *Que la Ville de Montréal collabore avec différents groupes de femmes montréalais pour mieux diffuser les mesures existantes visant à favoriser la participation du plus grand nombre de personnes à la période de questions, les règles entourant le déroulement de la période de questions et les mesures mises en place pour rendre le lieu de participation citoyenne sécuritaire et inclusif. (CM, 27)*

4- *Que la Ville assure une meilleure diffusion des informations sur les diverses instances consultatives et délibératives de la Ville à travers les réseaux, les organismes et les médias communautaires. (CIM, 5)*

5- *Que la Ville crée et diffuse un outil d'information (boîte à outils) simple et clair mettant de l'avant tous les moyens de poser des questions ou de soulever des enjeux à la Ville de Montréal, en plus de la période de questions du public au conseil municipal. Par ex. : comment entrer en contact avec les élu.es, comment déposer une plainte ou proposer une initiative, etc. (CjM, 2)*

1.2 Diversifier les modes de présentation et adapter le contenu

Considérant que les modes de présentation de la période de questions sont peu adéquats et insuffisamment conviviaux et inclusifs, les conseils formulent les recommandations suivantes :

Recommandations

6- *Que la Ville produise une brève vidéo promotionnelle accompagnant le guide pratique, à l'image des efforts de la Ville de Vancouver - qui a produit les Tips and Rules for Speaking to Vancouver City Council - et en assure la diffusion sur les réseaux sociaux et le site de la Ville de Montréal. (CIM, 8)*

7- *Que la Ville de Montréal rédige [le] matériel de communication dans un langage non sexiste (épïcène et fémininisé) et y intègre des symboles, schémas et pictogrammes pour assurer une meilleure compréhension par l'ensemble de la population. (CM, 26)*

8- *Que la Ville de Montréal mette à jour son site Web afin de le rendre plus accessible et clair, notamment en y présentant l'information sous forme de graphiques ou encore de vidéos illustrant le parcours d'une personne qui se rend poser une question au conseil municipal. (CjM, 1)*

1.3 Encourager l'acquisition des compétences civiques

Considérant que les formations sont un moyen efficace pour assurer une bonne réception, compréhension et appropriation de l'information liée à la participation citoyenne, les conseils formulent les recommandations suivantes :

Recommandations

9- Que la Ville de Montréal apporte un soutien financier stable et récurrent aux organisations féministes qui font la promotion de la participation citoyenne des Montréalaises et organisent des formations sur le sujet. (CM, 6)

10- Que la Ville de Montréal offre des formations à la vie municipale expliquant les compétences et les responsabilités de la Ville, les structures participatives municipales et le partage des compétences entre les arrondissements, la ville-centre et l'agglomération⁴. (CM, 7)

11- Que la Ville de Montréal offre des formations à la vie municipale pour les groupes placés en marge des instances démocratiques (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, personnes racisées, etc.) dans plusieurs lieux municipaux (par ex. : hôtel de ville, bibliothèques) et dans les lieux associatifs (par ex. : locaux d'organismes communautaires). (CM, 8)

12- Que la Ville offre des formations aux organismes communautaires afin de mieux les outiller pour la participation aux consultations publiques municipales, d'une part; et qu'une formation distincte sur les modalités de participation soit également offerte aux personnes souhaitant renforcer leurs capacités en la matière, d'autre part. (CIM, 7)

2. Diversifier les modalités de participations

La période de questions du conseil municipal est essentielle à la vie démocratique montréalaise, elle doit permettre à l'ensemble des résident.es de Montréal d'avoir un accès privilégié aux élu.es et aux instances démocratiques de la Ville.

2.1 Recevoir les modalités d'organisation de la période de questions

Considérant que la période de questions du conseil municipal est perçue, pour diverses raisons et par plusieurs Montréalais.es, comme peu accessible, les conseils formulent les recommandations suivantes :

Recommandations

13- Que la Ville de Montréal instaure une troisième période de questions, entre 16 h et 18 h, pour permettre la participation du plus grand nombre de personnes possible. (CM, 9)

4 Cette recommandation s'appuie sur celle formulée par les participantes du forum d'échange de MTElles : Coalition montréalaise des Tables de quartier, Concertation Montréal et Relais-femmes, *Forum 2018, Pratiques participatives pour l'égalité, Rapport des recommandations du Forum d'échange du 30 mai 2018*, p. 9.

14- *Que la Ville de Montréal offre la participation à distance et en temps réel à la période de questions. (CM, 21)*

15- *Que la Ville de Montréal offre la possibilité aux citoyen.nes de se déplacer à la mairie d'arrondissement à tout moment durant le mois précédant la séance du conseil municipal (durant les heures d'ouverture habituelles) pour s'identifier et faire le dépôt de leur question (par écrit ou par vidéo). À noter : les questions ne seraient pas soumises d'avance aux élu.es et le principe du tirage au sort serait maintenu. (CjM, 5)*

16- *Que la Ville développe un dispositif de période de questions mobile qui se déplacerait à travers les arrondissements, pour ainsi rejoindre les gens directement dans leur milieu de vie tout en offrant un cadre moins formel, d'une part; et qu'elle élabore un volet numérique (ou en visioconférence) à la période de questions du conseil municipal, d'autre part. (CIM, 2)*

2.2 Développer un volet électronique à la participation citoyenne

Considérant que les plateformes numériques ne sont pas utilisées pour encourager la participation citoyenne alors qu'elles occupent une place centrale dans la vie des Montréalais.es, les conseils formulent les recommandations suivantes :

Recommandations

17- *Que la Ville offre la possibilité de participer à la période de questions du public de façon électronique ou de soumettre des questions écrites. À noter : le processus d'identification demeurerait nécessaire. (CjM, 4)*

18- *Que la Ville développe un espace virtuel de participation citoyenne sur sa plateforme Faire Montréal, qui permettrait davantage de recueillir et de prendre en considération les préoccupations citoyennes (questions, suggestions et commentaires). (CIM, 3)*

2.3 Multiplier les modalités d'échanges avec les élu.es

Considérant que la période de questions est perçue comme formelle et protocolaire et ne permet pas des échanges directs avec les élu.es, les conseils formulent les recommandations suivantes :

Recommandations

19- *Que la Ville facilite la prise de contact des citoyen.nes avec les élu.es hors de la période de questions du conseil municipal puisqu'elle a lieu seulement une fois par mois. (CjM, 6)*

20- *Que la Ville initie des assemblées publiques périodiques dans les six territoires retenus par le BINAM et étende par la suite cette démarche à l'ensemble des arrondissements*

montréalais, afin que la mairie se porte à l'écoute de la population montréalaise dans un cadre moins formel que celui de la période de questions. (CIM, 1)

3. Assurer une participation inclusive et améliorer l'expérience citoyenne

Des démarches concrètes devraient être entreprises afin d'améliorer l'expérience des participant.es à la période de questions sur le plan de l'accueil et du déroulement des séances dans l'optique de les rendre le plus inclusives et représentatives possible. Pour ce faire, il est essentiel de recueillir des données sur le profil des participant.es ainsi que de mettre en place des suivis efficaces auprès de ceux et celles qui ont posé des questions.

3.1 Revoir les modalités d'accueil à la période de questions

Considérant que la tenue de la période de questions doit être adaptée à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais, en plus d'être un espace inclusif, accueillant et sécuritaire, les conseils formulent les recommandations suivantes :

Recommandations

Incitatifs

21- Que la Ville de Montréal adopte une politique officielle de remboursement des frais de garde pour les personnes participant à la période de questions et qu'elle la publicise largement. (CM, 10)

22- Que la Ville de Montréal poursuive la mise en place et fasse la promotion d'un service de halte-garderie gratuit, ouvert aux élu.es et à la population lors du conseil municipal⁵. (CM, 11)

23- Que la Ville de Montréal offre des boissons et de la nourriture aux personnes qui participent à la période de questions. (CM, 12)

24- Que la Ville offre des incitatifs aux personnes qui participent à la période de questions des conseils municipal et d'arrondissement, notamment le remboursement des frais de transport pour les plus vulnérables, comme les personnes à faible revenu et les aîné.es. (CIM, 4)

25- Que la Ville de Montréal prévoie la présence de personnel d'accompagnement disponible dès l'accueil pour diriger adéquatement les personnes, répondre à leurs préoccupations, les accompagner dans la formulation de leurs questions ou répondre à des besoins particuliers. (CM, 13)

⁵ Nous réitérons cette recommandation formulée dans l'avis du Conseil des Montréalaises *La conciliation famille-travail, un défi de taille pour les élu.es de Montréal*, 2017, p. 39.

Formation

26- Que la Ville de Montréal forme l'ensemble du personnel du Service du greffe et de la sécurité travaillant lors de la période de questions à l'hôtel de ville en matière d'accueil sécuritaire, de communication interculturelle et d'accessibilité universelle. (CM, 16)

27- Que la Ville de Montréal forme les personnes élues et les fonctionnaires du Service du greffe à l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), qui inclura une analyse féministe intersectionnelle de l'exercice de la participation citoyenne. (CM, 5)

Aménagement des lieux

28- Que la Ville de Montréal veille à ce que les principes d'aménagement sécuritaire⁶ soient appliqués à l'hôtel de ville et autour. (CM, 23)

29- Que la Ville de Montréal maintienne l'accompagnement par un organisme spécialisé pour mettre en place des mesures d'adaptation permettant à toute personne ayant des limitations fonctionnelles de participer sans discrimination à la période de questions. (CM, 24)

3.2 Assurer une période de questions inclusive

Considérant que les modalités d'organisation de la période de questions semblent avoir des effets discriminatoires sur certains groupes de la population, les conseils formulent les recommandations suivantes :

Recommandations

30- Que la Ville de Montréal mette en place une alternance des tours de parole entre femmes, hommes et personnes non binaires. (CM, 18)

31- Que la Ville de Montréal permette que l'inscription et le tirage au sort soient effectués à l'avance afin d'améliorer la conciliation travail-famille-études-engagement social. (CM, 19)

32- Que la Ville de Montréal permette à toutes les personnes tirées au sort de poser leur question. (CM, 20)

33- Que la Ville de Montréal permette aux personnes qui n'ont pas été tirées au sort de passer en priorité lors de la période de questions du conseil municipal du mois suivant. (CM, 22)

34- Que la Ville de Montréal offre et publicise des services de traduction en plusieurs langues. (CM, 14)

⁶ La Ville de Montréal a réalisé en 2002 le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.

35- *Que la Ville de Montréal offre un service de traduction en simultané (minimalement anglais-français) lors de la période de questions du public au conseil municipal. (CjM, 8)*

36- *Que la Ville de Montréal offre et publicise des services d'interprétariat LSQ. (CM, 15)*

37- *Que la Ville de Montréal permette une présentation aussi bien assise que debout⁷. (CM, 17)*

3.3 Systématiser les suivis et la collecte de données

Considérant qu'aucunes données socioéconomiques n'existent sur les personnes qui participent à la période de questions et qu'aucun suivi réel n'est effectué auprès d'elles, les conseils formulent les recommandations suivantes :

Recommandations

38- *Que la Ville de Montréal prenne acte du manque de données croisées sur les personnes qui participent à la période de questions, données qui permettraient de connaître le profil socioéconomique et la représentativité des personnes. (CM, 2)*

39- *Que la Ville de Montréal collecte des données ventilées selon le genre, l'âge, la situation de handicap, l'appartenance à une minorité visible, l'origine ethnique, l'expression de genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle et l'identité autochtone des citoyen.nes présent.es à la période de questions. (CM, 3)*

40- *Que la Ville de Montréal publie annuellement un compte rendu sur la représentativité des citoyen.nes présent.es à la période de questions et de celles et ceux qui posent des questions. (CM, 4)*

41- *Que la Ville de Montréal remette aux citoyen.nes ayant posé une question un formulaire de satisfaction quant à la réponse obtenue des élu.es. Si le ou la citoyen.ne se dit insatisfait.e, un suivi serait effectué afin qu'un.e fonctionnaire ou un.e élu.e entre en contact avec cette personne pour approfondir le sujet. (CjM, 7)*

7 Cette recommandation s'appuie sur celle formulée par les participantes du forum d'échange de MTElles: Coalition montréalaise des Tables de quartier, Concertation Montréal et Relais-femmes, *Forum 2018. Pratiques participatives pour l'égalité. Rapport des recommandations du Forum d'échange du 30 mai 2018*, p. 8.

Conclusion

Les trois conseils saluent l'initiative de la Commission de la présidence du conseil de tenir une consultation sur la participation citoyenne à la période de questions du public lors des séances du conseil municipal. Cette consultation constitue une occasion de faire valoir l'importance de la participation pleine et entière des Montréalais.es à la vie démocratique municipale. Ils tiennent également à reconnaître les initiatives prises par le conseil municipal depuis quelques années pour favoriser cette participation et ont confiance que cette aspiration pour une démocratie toujours plus représentative et à l'écoute de sa population continuera à influencer positivement les décisions de l'administration municipale.

ANNEXE 1 – Tableau synthèse des recommandations

1. Informer et former les montréalaises et les montréalais	2. Diversifier les modalités de participation	3. Assurer une participation inclusive et améliorer l'expérience citoyenne
1.1. Rendre l'information plus accessible	2.1. Revoir les modalités de participation à la période de questions	3.1. Revoir les modalités d'accueil à la période de questions
<p>1- Que la Ville réalise une campagne de communication visant à informer les jeunes et les citoyen.nes en général de l'opportunité de participer à la période de questions du public au conseil municipal. Par ex. : publicités dans le métro (sur le quai et dans les wagons) et sur les réseaux sociaux, etc. (CjM, 3)</p> <p>2- Que la Ville de Montréal adopte une stratégie de communication afin de diffuser plus largement les mesures existantes visant à favoriser la participation du plus grand nombre de personnes à la période de questions, les règles entourant le déroulement de la période de questions et les mesures mises en place pour rendre le lieu de participation citoyenne sécuritaire et inclusif. (CM, 25)</p> <p>3- Que la Ville de Montréal collabore avec différents groupes de femmes montréalais pour mieux diffuser les mesures existantes visant à favoriser la participation du plus grand nombre de personnes à la période de questions, les règles entourant le déroulement de la période de questions et les mesures mises en place pour rendre le lieu de participation citoyenne sécuritaire et inclusif. (CM, 27)</p> <p>4- Que la Ville assure une meilleure diffusion des informations sur les diverses instances consultatives et délibératives de la Ville à travers les réseaux, les organismes et les médias communautaires. (CIM, 5)</p> <p>5- Que la Ville crée et diffuse un outil d'information (boîte à outils) simple et clair mettant de l'avant tous les moyens de poser des questions ou de soulever des enjeux à la Ville de Montréal, en plus de la période de questions du public au conseil municipal. Par ex. : comment entrer en contact avec les élu.es, comment déposer une plainte ou proposer une initiative, etc. (CjM, 2)</p>	<p>13- Que la Ville de Montréal instaure une troisième période de questions, entre 16 h et 18 h, pour permettre la participation du plus grand nombre de personnes possible. (CM, 9)</p> <p>14- Que la Ville de Montréal offre la participation à distance et en temps réel à la période de questions. (CM, 21)</p> <p>15- Que la Ville de Montréal offre la possibilité aux citoyen.es de se déplacer à la mairie d'arrondissement à tout moment durant le mois précédant la séance du conseil municipal (durant les heures d'ouverture habituelles) pour s'identifier et faire le dépôt de leur question (par écrit ou par vidéo). À noter : les questions ne seraient pas soumises d'avance aux élu.es et le principe du tirage au sort serait maintenu. (CjM, 5)</p> <p>16- Que la Ville développe un dispositif de période de questions mobile qui se déplacerait à travers les arrondissements, pour ainsi rejoindre les gens directement dans leur milieu de vie tout en offrant un cadre moins formel, d'une part; et qu'elle élabore un volet numérique (ou en visioconférence) à la période de questions du conseil municipal, d'autre part. (CIM, 2)</p>	<p>Incitatifs</p> <p>21- Que la Ville de Montréal adopte une politique officielle de remboursement des frais de garde pour les personnes participant à la période de questions et qu'elle la publicise largement. (CM, 10)</p> <p>22- Que la Ville de Montréal poursuive la mise en place et fasse la promotion d'un service de halte-garderie gratuit, ouvert aux élu.es et à la population lors du conseil municipal. (CM, 11)</p> <p>23- Que la Ville de Montréal offre des boissons et de la nourriture aux personnes qui participent à la période de questions. (CM, 12)</p> <p>24- Que la Ville offre des incitatifs aux personnes qui participent à la période de questions des conseils municipal et d'arrondissement, notamment le remboursement des frais de transport pour les plus vulnérables, comme les personnes à faible revenu et les aîné.es. (CIM, 4)</p> <p>25- Que la Ville de Montréal prévoie la présence de personnel d'accompagnement disponible dès l'accueil pour diriger adéquatement les personnes, répondre à leurs préoccupations, les accompagner dans la formulation de leurs questions ou répondre à des besoins particuliers. (CM, 13)</p> <p>Formation</p> <p>26- Que la Ville de Montréal forme l'ensemble du personnel du Service du greffe et de la sécurité travaillant lors de la période de questions à l'hôtel de ville en matière d'accueil sécuritaire, de communication interculturelle et d'accessibilité universelle. (CM, 16)</p> <p>27- Que la Ville de Montréal forme les personnes élues et les fonctionnaires du Service du greffe à l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), qui inclura une analyse féministe intersectionnelle de l'exercice de la participation citoyenne. (CM, 5)</p> <p>Aménagement des lieux</p> <p>28- Que la Ville de Montréal veille à ce que les principes d'aménagement sécuritaire soient appliqués à l'hôtel de ville et autour. (CM, 23).</p> <p>29- Que la Ville de Montréal maintienne l'accompagnement par un organisme spécialisé pour mettre en place des mesures d'adaptation permettant à toute personne ayant des limitations fonctionnelles de participer sans discrimination à la période de questions. (CM, 24)</p>

1.2. Diversifier les modes de présentation et adapter le contenu	2.2. Développer un volet électronique à la participation citoyenne	3.2. Assurer une période de questions inclusive
<p>6- Que la Ville produise une brève vidéo promotionnelle accompagnant le guide pratique, à l'image des efforts de la Ville de Vancouver – qui a produit les <i>Tips and Rules for Speaking to Vancouver City Council</i> – et en assure la diffusion sur les réseaux sociaux et le site de la Ville de Montréal. (CIM, 8)</p> <p>7- Que la Ville de Montréal rédige [le] matériel de communication dans un langage non sexiste (épïcène et féminisé) et y intègre des symboles, schémas et pictogrammes pour assurer une meilleure compréhension par l'ensemble de la population. (CM, 26)</p> <p>8- Que la Ville de Montréal mette à jour son site Web afin de le rendre plus accessible et clair, notamment en y présentant l'information sous forme de graphiques ou encore de vidéos illustrant le parcours d'une personne qui se rend poser une question au conseil municipal. (CjM, 1)</p>	<p>17- Que la Ville offre la possibilité de participer à la période de questions du public de façon électronique ou de soumettre des questions écrites. À noter : le processus d'identification demeurerait nécessaire. (CjM, 4)</p> <p>18- Que la Ville développe un espace virtuel de participation citoyenne sur sa plateforme Faire Montréal, qui permettrait davantage de recueillir et de prendre en considération les préoccupations citoyennes (questions, suggestions et commentaires). (CIM, 3)</p>	<p>30- Que la Ville de Montréal mette en place une alternance des tours de parole entre femmes, hommes et personnes non binaires. (CM, 18)</p> <p>31- Que la Ville de Montréal permette que l'inscription et le tirage au sort soient effectués à l'avance afin d'améliorer la conciliation travail-famille-études-engagement social. (CM, 19)</p> <p>32- Que la Ville de Montréal permette à toutes les personnes tirées au sort de poser leur question. (CM, 20)</p> <p>33- Que la Ville de Montréal permette aux personnes qui n'ont pas été tirées au sort de passer en priorité lors de la période de questions du conseil municipal du mois suivant. (CM, 22)</p> <p>34- Que la Ville de Montréal offre et publicise des services de traduction en plusieurs langues. (CM, 14)</p> <p>35- Que la Ville de Montréal offre un service de traduction en simultané (minimalement anglais-français) lors de la période de questions du public au conseil municipal. (CjM, 8)</p> <p>36- Que la Ville de Montréal offre et publicise des services d'interpréariat LSQ. (CM, 15)</p> <p>37- Que la Ville de Montréal permette une présentation aussi bien assise que debout. (CM, 17)</p>
13. Encourager l'acquisition des compétences civiques	2.3. Multiplier les modalités d'échanges avec les élu.es	3.3. Systématiser les suivis et la collecte de données
<p>9- Que la Ville de Montréal apporte un soutien financier stable et récurrent aux organisations féministes qui font la promotion de la participation citoyenne des Montréalaises et organisent des formations sur le sujet. (CM, 6)</p> <p>10- Que la Ville de Montréal offre des formations à la vie municipale expliquant les compétences et les responsabilités de la Ville, les structures participatives municipales et le partage des compétences entre les arrondissements, la ville-centre et l'agglomération. (CM, 7)</p> <p>11- Que la Ville de Montréal offre des formations à la vie municipale pour les groupes placés en marge des instances démocratiques (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, personnes racisées, etc.) dans plusieurs lieux municipaux (par ex. : hôtel de ville, bibliothèques) et dans les lieux associatifs (par ex. : locaux d'organismes communautaires). (CM, 8)</p> <p>12- Que la Ville offre des formations aux organismes communautaires afin de mieux les outiller pour la participation aux consultations publiques municipales, d'une part; et qu'une formation distincte sur les modalités de participation soit également offerte aux personnes souhaitant renforcer leurs capacités en la matière, d'autre part. (CIM, 7)</p>	<p>19- Que la Ville facilite la prise de contact des citoyen.nes avec les élu.es hors de la période de questions du conseil municipal puisqu'elle a lieu seulement une fois par mois. (CjM, 6)</p> <p>20- Que la Ville initie des assemblées publiques périodiques dans les six territoires retenus par le BINAM et étende par la suite cette démarche à l'ensemble des arrondissements montréalais, afin que la mairie se porte à l'écoute de la population montréalaise dans un cadre moins formel que celui de la période de questions. (CIM, 1)</p>	<p>38- Que la Ville de Montréal prenne acte du manque de données croisées sur les personnes qui participent à la période de questions; données qui permettraient de connaître le profil socioéconomique et la représentativité des personnes. (CM, 2)</p> <p>39- Que la Ville de Montréal collecte des données ventilées selon le genre, l'âge, la situation de handicap, l'appartenance à une minorité visible, l'origine ethnique, l'expression de genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle et l'identité autochtone des citoyen.nes présent.es à la période de questions. (CM, 3)</p> <p>40- Que la Ville de Montréal publie annuellement un compte rendu sur la représentativité des citoyen.nes présent.es à la période de questions et de celles et ceux qui posent des questions. (CM, 4)</p> <p>41- Que la Ville de Montréal remette aux citoyen.nes ayant posé une question un formulaire de satisfaction quant à la réponse obtenue des élu.es. Si le ou la citoyen.ne se dit insatisfait.e, un suivi serait effectué afin qu'un.e fonctionnaire ou un.e élu.e entre en contact avec cette personne pour approfondir le sujet. (CjM, 7)</p>